La Belgique nucléaire : un déni de démocratie ?

Julien Tondeur et François Welter (historiens au CARHOP asbl)

Mots clés : nucléaire - démocratie - Tihange

Introduction

En 2017, le CARHOP a inventorié les archives de l'ancien secrétaire politique du MOC national, Georges Liénard. C'est à cette occasion que surgit une coupure de presse, du journal *La Cit*é datée du 18 décembre 1979, qui nous interpelle : « Des fissures dans le cœur des centrales nucléaires de Doel 3 et de Tihange 2 »¹. Stupéfaction, cette coupure de presse a presque 40 ans, et le titre pourrait être identique quatre décennies plus tard. Car, le sujet fait



LAMBERT G., VALENDUC G., « Des fissures dans le cœur des centrales nucléaires de Doel 3 et Tihange 2 », *La Cité*, 18 décembre 1979.

naturellement écho à une actualité très récente. Lors d'une inspection en 2012. des milliers de fissures sont découvertes dans les parois des cuves de Doel 3 et Tihange 2, ce qui décide l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) à fermer les réacteurs. Tous les médias belges diffusent l'information qui fait rapidement le tour du pays. Depuis cette date, les titres de journaux sur l'état de nos centrales sont légion. À partir de coupures de presse des années 1970, de rapports parlementaires et d'articles de référence, cette analyse tend à explorer la guestion du nucléaire en Belgique sous trois aspects : le rôle joué par l'État dans le choix du développement de la filière nucléaire, le débat démocratique

entourant un sujet aussi délicat et l'implication des pouvoirs communaux. L'approche de cette question n'est ici qu'exploratoire et mériterait plus d'ampleur. Nous limiterons donc principalement notre analyse au cas de Tihange et à la controverse autour de la possible implantation d'une centrale à Andenne pour la période des années 1970.

En soi, les problèmes que pose le nucléaire font depuis longtemps l'objet de recherches historiques. Notamment, l'historien Adrien Moons s'intéresse en 2012-2013 à la perception de l'énergie nucléaire en Belgique francophone, et principalement à propos de Tihange et Andenne (1969-1978) ; il explore en outre l'émergence des premiers groupes antinucléaires². Également centrée sur Tihange et Andenne, l'originalité de notre contribution tient à la fois dans la problématique du nucléaire comme question démocratique, ou plutôt l'absence de démocratie, et dans les sources exploitées. D'une part, les archives de l'ingénieur Marc Sapir ouvrent une fenêtre sur les travaux de la Commission d'évaluation en matière d'Énergie nucléaire, dite

¹ LAMBERT G., VALENDUC G., « Des fissures dans le cœur des centrales nucléaires de Doel 3 et Tihange 2 », *La Cité*, 18 décembre 1979.

² Moons A., 1969-1978 : de Tihange à Andenne, 2013, [En ligne] URL : http://www.etopia.be/spip.php?article2362 (Page consultée le 18 décembre 2018).

commission des Sages. D'autre part, l'intérêt que porte le militant, Gérard André, aux questions énergétiques l'amène à assembler une documentation conséquente, notamment sur les enjeux du nucléaire et les débats aux niveaux national et local autour de celui-ci. L'ensemble de ces ressources est conservée au CARHOP.

Un développement à l'abri des regards

Vers une Belgique nucléaire

Dans les années 1950, la Belgique, dépourvue de gaz ou de pétrole, constate que l'utilisation industrielle du charbon diminue. Elle se trouve placée dans une situation de dépendance énergétique inconfortable³. Les producteurs belges d'électricité perçoivent dès lors l'énergie nucléaire comme un atout au développement énergétique du pays. La Belgique peut compter sur la position privilégiée dont elle dispose auprès des États-Unis. Entre 1942 et 1944, c'est l'Union minière du Haut-Katanga qui fournit aux États-Unis de l'uranium en provenance de la mine de Shinkolobwe au Congo belge. Les bombes larguées sur Hiroshima et Nagasaki en août 1945 sont constituées pour près de trois-quarts de minerais provenant du Congo Belge⁴. En reconnaissance de cette livraison et dans l'espoir de voir leur technologie atomique s'imposer en Belgique, le gouvernement américain accepte en 1955 de conclure un accord de coopération et d'échange d'informations entre les deux pays. Des ingénieurs belges, notamment en provenance des ACEC⁵, sont envoyés en formation aux USA afin de parfaire leur « connaissance concernant les techniques de traitement et d'utilisation des matières fissiles et la technologie des réacteurs nucléaires. La Belgique bénéficia là d'une priorité chronologique qui lui permit de faire l'économie d'expériences nombreuses et onéreuses pour accéder au dernier état de la technique »⁶. La Belgique entre ainsi dans l'ère nucléaire.

Les électriciens ont la main

Afin d'assurer la promotion et la coordination des activités relatives à l'énergie nucléaire, un commissaire à l'énergie atomique est nommé dès 1951⁷. En 1954, l'industrie belge organise les premières structures qui traduisent son intérêt – existant depuis 1947 – pour le développement d'une filière électronucléaire⁸. Le premier réacteur, commandé auprès de Westinghouse, société américaine qui détient les brevets des réacteurs PWR (Pressurized water reactor), est placé sur le site du Centre d'étude de l'énergie nucléaire de Mol (province d'Anvers). Celui-ci devient ainsi en 1962 le lieu du premier réacteur à eau sous pression mis en service en dehors des États-Unis. En juin 1956 est créé le Bureau d'études nucléaires (BEN), regroupant à parts égales les producteurs d'électricité Électrobel, Électrorail, Sofina et Traction et Électricité, avec pour objectif de remplir le rôle de coordinateur industriel pour les futures réalisations nucléaires.

Soucieux de progresser dans le développement de cette technologie, tout en mutualisant les coûts et les savoirs, les industriels français et belges collaborent pour la construction de réacteurs de grande puissance. C'est ainsi que démarre le projet de la centrale de Chooz, située dans les Ardennes françaises, à la frontière entre les deux pays. Les travaux de construction commencent en 1962, mais les négociations débutent dès 1957. Les partenaires obtiennent auparavant le feu vert de leurs gouvernements respectifs qui s'engagent à faciliter la réalisation de ce programme⁹. C'est sur les connaissances issues de la construction et du développement de la centrale de Chooz que les deux pays s'appuient pour la construction ultérieure d'autres installations.

La volonté de développer des centrales de grande puissance est maintenant ancrée chez les industriels belges. Le choix des emplacements de Tihange (Huy, province de Liège) et de Doel (Beveren, province de Flandre orientale) est d'ailleurs directement le fait de ces derniers¹⁰. Les principales conditions y sont respectées selon eux. Grand

¹⁰ Van Den Damme R., Dresse H., Gillon J.-P., op. cit., p. 560.



³ Van Den Damme R., Dresse H., Gillon J.-P., « Les centrales nucléaires belges », dans Govaerts P., Jaumotte A. et Vanderlinden J. (eds.) *Un demisiècle de nucléaire en Belgique. Témoignages*, Bruxelles, Presses interuniversitaires européennes, 1994, p. 548.

⁴ Van Den Damme R., Dresse H., Gillon J.-P., op. cit., p. 549.

⁵ Ateliers de constructions électriques de Charleroi.

⁶ CRISP (éd.), « Le secteur nucléaire en Belgique : développement et structures actuelles », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 718-719, 23 avril 1976, p. 3.

⁷ Ibidem.

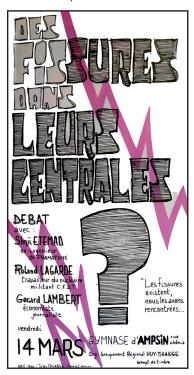
⁸ Van Den Damme R., Dresse H., Gillon J.-P., op. cit., p. 549.

⁹ Van Den Damme R., Dresse H., Gillon J.-P., op. cit., p. 554.

débit d'eau de refroidissement, site avec une superficie suffisante, caractéristiques géologiques et sismiques répondant aux critères de sécurité de l'époque, à distance suffisante des grands centres de population, le tout en étant localisé à proximité des zones principales de consommation. Informé de ces propositions, le gouvernement institue une commission interministérielle afin d'examiner les éventuels problèmes pouvant survenir sur les sites proposés¹¹. Mais la foi dans la technologie nucléaire civile est, à l'époque, immense. Elle est présentée par le lobby nucléaire comme propre, sûre, économique et permettant d'assurer l'indépendance énergétique du pays¹². C'est ainsi qu'en 1969, on entame sans aucune opposition la construction des réacteurs de Doel 1, Doel 2 et Tihange 1, qui sont mis en service en 1975. Jusqu'au milieu des années 1970, il n'existe aucune volonté politique d'installer un débat démocratique sur une question qui engage pourtant la société belge pour des décennies.

Le contexte change

Avec le choc pétrolier de 1973, la Belgique, comme d'autres pays, diversifie ses sources d'approvisionnement. Les industriels misent principalement sur le secteur nucléaire et souhaitent développer de nouvelles centrales. À nouveau, ils initient les démarches en ce sens. Le gouvernement est « tenu au courant de ces projets par



Invitation à un débat sur le thème « Des fissures dans leurs centrales » organisé à Ampsin, le 14 mars, s.l., s.d. (CARHOP, collection Affiches).

des contacts directs et par le canal notamment de ses représentants au Comité de contrôle du gaz et de l'électricité » ¹³. Lors d'un entretien en juillet 1974 avec les industriels, André Oleffe, membre du Parti social-chrétien, et ministre des Affaires économiques sous le gouvernement Tindemans II (coalition sociale-chrétienne – libérale – Rassemblement wallon) déclare à ses interlocuteurs « être au courant de l'état d'avancement du dossier » ¹⁴. Il valide le programme nucléaire proposé, le choix de la filière PWR, ainsi que la commande de plusieurs chaudières nucléaires en même temps. Il accepte également le principe d'un surprix à payer par l'État, pour bénéficier d'une construction réalisée en majeure partie en Belgique. André Oleffe ne voit pas de problème à ce que des commandes d'intention soient passées rapidement aux constructeurs. Les chaudières de Doel 3 et Tihange 2 sont commandées à la société française Framatome, détentrice des brevets Westinghouse, et ses associés belges le 31 décembre 1974 ¹⁵.

Le contexte n'est cependant plus le même qu'en 1969. Au Parlement, des interventions de députés questionnent le bien-fondé de nouvelles implantations de centrales, compte tenu des nombreuses inconnues qui règnent autour de celles-ci (sécurité, effets sur l'environnement, etc.), et d'interpellations de collectifs citoyens¹⁶. Si les accidents de Three-Mile-Island aux États-Unis et de Tchernobyl en Ukraine n'ont pas encore eu lieu, la contestation antinucléaire est dorénavant présente médiatiquement. Elle décolle même durant l'année 1975. Des mouvements antinucléaires voient le jour, et parallèlement un nombre toujours croissant de journalistes et de scientifiques remet en question l'idéologie pronucléaire. Le gouvernement est forcé de réagir : il nomme une commission d'évaluation en matière d'énergie nucléaire, dite commission des Sages, en charge d'étudier les

implications du nucléaire sous les angles économiques, sanitaires, sécuritaires...¹⁷. De facto, l'émergence du débat démocratique freine les ardeurs des électriciens – la construction de Doel 3 et de Tihange 2 prend du retard – et oblige le gouvernement à justifier sa politique énergétique axée principalement sur le nucléaire¹⁸.

¹¹ Van Den Damme R., Dresse H., Gillon J.-P., op. cit., p. 560.

¹² Moons A., op. cit. (Page consultée le 18 décembre 2018).

¹³ Van Den Damme R., Dresse H., Gillon J.-P., op. cit., p. 569.

¹⁴ Ibidem.

¹⁵ DOPCHIE H., « La réglementation nucléaire en Belgique », dans GOVAERTS P., JAUMOTTE A. et VANDERLINDEN J. (eds.) *Un demi-siècle de nucléaire en Belgique. Témoignages*, Bruxelles, Presses interuniversitaires européennes, 1994, p. 321.

¹⁶ Chambre des représentants. Session du 29 octobre 1974, [En ligne] URL : https://sites.google.com/site/bplenum/proceedings/1974/k00731371_11 (Page consultée le 14 décembre 2018).

¹⁷ Moons A., op. cit. (Page consultée le 18 décembre 2018).

¹⁸ Van Den Damme R., Dresse H., Gillon J.-P., op. cit., p. 573.

Le nucléaire face au débat démocratique

Les fausses prémisses : les rapports de la commission des Sages

Durant sa présence au Ministère des Affaires économiques d'avril 1974 à août 1975, André Oleffe fait de la préservation de l'énergie et de la lutte contre le gaspillage ses chevaux de bataille. Devant la Chambre des représentants, il entend agir dans ce sens, afin de limiter les effets polluants et de réserver ainsi aux générations futures la possibilité de connaitre le bénéfice d'une civilisation en progrès. Oleffe pense à des réformes qui visent à un renforcement de l'État dans les politiques énergétiques. Il se heurte toutefois à une opposition des conservateurs au sein des gouvernements Tindemans I et II¹9, qui y voient la menace d'une collectivisation du secteur privé. Quant à l'usage du nucléaire, le ministre y semble favorable²º. La commission des Sages qu'il institue sous la pression démocratique se compose de huit groupes de travail, dont quatre sont respectivement dédiés à l'étude de la sécurité, de la santé, des écosystèmes et des énergies non nucléaires. Un cinquième se concentre sur les aspects régionaux et l'aménagement du territoire, ce qui sera fondamental dans le cadre du débat démocratique (ou de son absence de)²¹.

Installés le 29 avril 1975, les groupes de travail composés de scientifiques, provenant notamment de diverses universités du pays, déposent leurs rapports en mars 1976²². Comme le souhaite André Oleffe, « les problèmes [y] sont analysés et leurs implications commentées à la lumière des rapports techniques des experts et d'informations tirées de la littérature spécialisée »²³. Dépassionnées, les conclusions des experts le sont, conformément à la volonté d'Oleffe. Des remarques, recommandations, avertissements et restrictions sur les pratiques en cours et leurs implications sur la santé, la sécurité et les coûts financiers²⁴ sont certes avancés, mais les rapports permettent surtout au gouvernement de justifier a posteriori les décisions prises. Ce procédé permet au gouvernement d'asseoir une autorité morale suffisante pour faire accepter d'importants aménagements aux cadres institutionnel et fonctionnel dans lesquels opère l'industrie nucléaire en Belgique. Les électriciens, de leur côté, se tirent remarquablement bien de l'opération, puisque selon l'hebdomadaire *La Relève*, ils peuvent exploiter auprès de l'opinion publique les éléments du rapport des Sages qui justifient les décisions d'investissements nucléaires²⁵.

Les quelques réserves et les conclusions de la commission des Sages exaltent les réactions des détracteurs du nucléaire. Dans son numéro du 21 janvier 1977, l'hebdomadaire²⁶ La Relève relaie la position de l'association Inter-Environnement²⁷, laquelle « affirme que, d'une part, le rapport des Sages n'a pas du tout démontré qu'il était indispensable de recourir massivement à l'énergie nucléaire pour couvrir dans les meilleures conditions d'économie et d'approvisionnement nos besoins énergétiques à court et moyen terme et que, d'autre part, il n'a pas indiqué de façon nette que l'ensemble des problèmes de santé, sécurité et environnement ont, dès à présent, reçu des réponses satisfaisantes ». Inter-Environnement plaide de facto en faveur de l'arrêt instantané

¹⁹ Le gouvernement Tindemans ler associe les sociaux-chrétiens et les libéraux. La coalition est légèrement remaniée en juin 1974, lorsqu'elle intègre le Rassemblement Wallon. Voir : CRISP (éd.), « Le gouvernement Tindemans (1974-1977) : évolution de sa composition et de son assise parlementaire », Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 754, août 1977.

²⁰ TILLY P., André Oleffe. Un homme d'influence, Bruxelles, Le Cri, 2009, p. 507-508.

²¹ Les trois autres groupes de travail traitent des filières nucléaires, des aspects économiques et politiques et du cycle du combustible (approvisionnement, enrichissement, transports, déchets, etc.). Voir : CARHOP, fonds Marc Sapir, n° 94, Rapport d'André Oleffe au sujet de la création d'une « Commission de Sages », 24 mars 1975.

²² Le groupe interdisciplinaire est composé de médecins, de physiciens, de chimistes, de spécialistes de l'environnement, de spécialistes en énergie nucléaire. Les interactions des sujets traités par les différents groupes impliquent qu'un même expert siège dans plusieurs groupes de travail. Voir : CARHOP, fonds Marc Sapir, n° 94, Rapport d'André Oleffe au sujet de la création d'une « Commission de Sages », 24 mars 1975 ; TILLY P., op. cit., p. 509.

²³ CARHOP, fonds Marc Sapir, n° 99, Rapports de synthèse de la Commission d'évaluation en matière d'énergie nucléaire, mars 1976.

²⁴ À ce propos, voir notamment les travaux des groupes V et VI.

²⁵ CARHOP, dossier documentaire Région Wallonne – énergie – G. André, n° 24, « Énergie nucléaire : le oui des sages », *La Relève*, n° 52, 27 décembre 1975, p. 6

²⁶ La ligne éditoriale de cet hebdomadaire n'a pu être identifiée.

²⁷ Créée en 1974, Inter-environnement Wallonie fédère des associations qui œuvrent dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Instituée quelques mois auparavant, Inter-environnement Bruxelles vise à un milieu de vie de qualité en ville. Voir : *Statuts d'Inter-environnement Wallonie*, 11 juin 2013, [En ligne] URL : https://www.iew.be/IMG/pdf/statut.pdf (Page consultée le 20 décembre 2018) ; Statuts d'Inter-environnement Bruxelles, 25 septembre 2014, [En ligne] URL : http://www.ieb.be/IMG/pdf/statuts-jeb-nov14.pdf (Page consultée le 20 décembre 2018).

de toute extension du programme de construction de centrales au-delà de Doel 3 et Tihange 2. Une solution définitive à propos des déchets radioactifs doit être apportée, et la justification économique et sociale de l'engagement nucléaire doit s'inscrire dans un engagement politique et donc soumise au débat²⁸. Dans un article du journal *La Cité* du 27-28 mars 1976, le journaliste Jos Schoonbroodt démonte, par des arguments économiques, sécuritaires et liés à la diversité des ressources énergétiques, les travaux de la Commission. Il constate : « il s'agit bien plus d'une sorte de démonstration en plusieurs étapes de la nécessité de recourir à la technique thermonucléaire que d'une étude critique de celle-ci »²⁹.

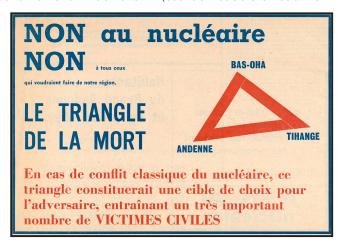
Mais, les quelques critiques ne suffisent pas à dynamiter les convictions du bien-fondé de l'énergie nucléaire. Plus fort, le débat démocratique semble éludé par le gouvernement social-chrétien-libéral. Le ministre Fernand Herman, successeur d'André Oleffe (décédé en août 1975), est accusé au Parlement de répondre avec légèreté aux inquiétudes des députés hutois à propos des implications de la centrale de Tihange sur les populations environnantes³⁰. Les timides réserves, exprimées par la commission des Sages à propos du processus du développement du nucléaire dans les conditions existantes des années 1970, semblent peu considérées. Placés aux premières loges, les pouvoirs locaux s'offusquent de cette posture et mènent la fronde contre l'inertie de l'autorité nationale et la mainmise décisionnelle des « électriciens ».

Mobilisation locale face à la toute-puissance des « électriciens »

Confrontées directement à la réalité nucléaire, les communes avoisinant la centrale de Tihange se mobilisent. Elles reprochent au gouvernement de ne pas tenir compte des aspirations locales et de pratiquer ce qu'un député social-chrétien qualifie de « politique du fait accompli »³¹. Les réactions outrées se multiplient, jusqu'à une mobilisation massive contre le nucléaire à Andenne.

En mai 1977, le social-chrétien Charles Califice démissionne du comité d'arrondissement du Parti social-chrétien (PSC) de Huy en guise de protestation contre ce qu'il qualifie de « mépris manifesté par les ministres PSC envers notre région ». En effet, à l'encontre des recommandations de l'OCDE et de l'avis du comité d'arrondissement, qui avait insisté auprès des autorités nationales pour que les régions soient consultées avant toute nouvelle prise de décision dans le domaine nucléaire, le gouvernement Tindemans IV (coalition sociale-chrétienne –

socialiste – Volksunie – FDF) a donné son feu vert à l'implantation d'une troisième centrale à Tihange, sans même entamer un débat démocratique préalable³². Dans une lettre adressée notamment à Leo Tindemans, le bourgmestre – socialiste – d'Andenne, Claude Eerdekens, s'insurge contre la décision du gouvernement en formation de délivrer le permis de bâtir pour cette même centrale. Eerdekens « déplore qu'une telle décision ait pu être prise " dans la précipitation et en court-circuitant le Parlement " et rappelle l'opposition catégorique de la majorité de la population et des conseillers communaux d'Andenne et de Huy, à l'implantation d'une troisième centrale. Il invoque les conclusions de la commission des Sages conseillant de limiter le nombre des populations vivant à proximité des centrales et demande de laisser au Parlement le soin de décider s'il faut ou non de nouveaux



CARHOP, dossier documentaire Région Wallonne – énergie – G. André, n° 24, Trait d'Union. Organe de la cantonale d'Andenne du PRLW, édition spéciale référendum, [septembre 1978].

²⁸ CARHOP, dossier documentaire Région Wallonne – énergie – G. André, n° 24, « Inter-environnement et le rapport des Sages », *La Relève*, n° 3, 21 janvier 1977, p. 6-7.

²⁹ CARHOP, dossier documentaire Région Wallonne – énergie – G. André, n° 24, « Tous les rapports sont enfin terminés. Le feu vert des Sages au kilowatt nucléaire », *La Cité*, 27-28 mars 1976.

³⁰ Chambre des représentants. Session du 26 janvier 1977, [En ligne] URL : https://sites.google.com/site/bplenum/proceedings/1977/k00752900/k00752900 (Page consultée le 18 décembre 2018).

³¹ CARHOP, dossier documentaire Région Wallonne – énergie – G. André, n° 23, « Les réactions à Tihange III. Le député Frédéric François : « Je déplore une nouvelle fois la politique du fait accompli », *Vers l'Avenir*, 2 juin 1977.

³² CARHOP, dossier documentaire Région Wallonne – énergie – G. André, n° 23, Lettre de démission de Charles Califice au président du PSC de l'arrondissement de Huy B. Roberti, 25 mai 1977.

investissements nucléaires dans la région de Huy et d'Andenne »³³. À Wanze, le conseil communal du 29 juin 1977 présente une motion où il est stipulé qu'une « vaste campagne d'information contradictoire devrait voir le jour afin que les populations puissent être complètement informées et qu'une opinion publique puisse se faire jour et obtenir les garanties nécessaires à sa préservation ». Cette même motion « partage l'inquiétude des groupements quant au manque d'informations sur les pannes et leurs causes, laissant les gens dans l'ignorance des dangers possibles »³⁴. En août 1977, *La Libre Belgique* rapporte qu'un député FDF dépose une proposition de loi qui soumet automatiquement à l'avenir toute création de centrale nucléaire sur le territoire national à l'autorisation préalable du Parlement³⁵.

Les effets les plus notables de la mobilisation locale contre les décisions du pouvoir central et du secteur de l'électricité sont à observer du côté d'Andenne. En 1969, la société Intercom, l'un des trois géants de l'électricité en Belgique, obtient du conseil communal une convention qui lui octroie des terrains sur lesquels elle ambitionne de construire une centrale nucléaire de grande capacité. Moins de dix ans plus tard, sous l'impulsion de mouvements écologistes et environnementalistes, le pouvoir communal, passé sous maïorat socialiste, change drastiquement sa position d'abord en retardant l'échéance de l'installation de la centrale, puis en convoquant un référendum populaire sur cette question le 1er octobre 1978. Face à la mobilisation et au sentiment populaire manifestement hostile, Intercom « se prononce contre le référendum lui-même, jugeant que les citoyens ne pourront de toute manière avoir aucune influence sur la décision future »36. À en croire le journal Combat, elle en redoute les effets sur tout le pays : toutes boîtes, dépliants, films et démonstrations techniques sont proposés par ses ingénieurs au public afin d'atténuer ses craintes. La société affrète des autocars pour une visite de Tihange, dans ce qui apparait comme une vaste campagne de séduction en faveur du nucléaire, et, comble du mépris démocratique, déclare que « la politique nucléaire doit se décider au niveau national »³⁷. Pourtant, les résultats sont sans appel : le « non » l'emporte avec 84 % des voix et le projet est finalement abandonné³⁸. Dans son article à propos du référendum, et donc avant le verdict des résultats, Combat, qui ne rejette pourtant pas le nucléaire comme source d'énergie importante, expose déjà un début d'analyse qui explique en partie ce rejet des Andennais : « La position d'Intercom de préconiser l'abstention a été souvent ressentie comme une gifle; c'est considérer que les gens n'ont rien à dire ou bien qu'ils ne savent pas quand ou comment le dire. Ce camouflet à la démocratie a provoqué des réactions virulentes et, parfois, les représentants d'Intercom ont dû être protégés contre les menaces pressantes et précises des populations ». Plus loin, Combat estime que le développement massif du nucléaire conduit à une démocratie de plus en plus difficile. « Tout le monde dépend du bon vouloir d'un ou deux groupes, il faut passer par tous leurs caprices (ex. : le pétrole) et se livrer pieds et poings liés à leurs volontés ». Andenne donne finalement la preuve qu'une mobilisation démocratique sur base citoyenne peut infléchir une politique présentée comme inéluctable.

Toutefois, malgré cette retentissante victoire citoyenne, d'autres exemples montrent que le pouvoir communal doit parfois s'incliner face aux projets nucléaires du gouvernement national. À Zeebrugge par exemple, la décision du bourgmestre d'interdire le transit des déchets radioactifs par sa commune est cassé par arrêté royal. Il en est de même lorsque le bourgmestre de Huy, Fernand Hubin, décide d'arrêter Tihange 1 suite au non-respect d'une série de recommandations relatives à la sécurité. Afin d'éviter ce genre de situation à l'avenir, le gouvernement finit par soustraire à l'autorité communale toute compétence en matière de protection contre le danger nucléaire³⁹.

³³ CARHOP, dossier documentaire Région Wallonne – énergie – G. André, n° 23, « Le bourgmestre d'Andenne : sur pied de guerre contre Tihange III s'il le faut », Journal inconnu, 28-30 mai 1977.

³⁴ CARHOP, dossier documentaire Région Wallonne – énergie – G. André, n° 23,« Au conseil communal de Wanze. Toujours le problème des centrales nucléaires, *Vers l'Avenir*, 5 juillet 1977.

³⁵ CARHOP, dossier documentaire Région Wallonne – énergie – G. André, n° 23, « A propos de centrales nucléaires », *La Libre Belgique*, 14 août 1977.

³⁶ Moons A., op. cit. (Page consultée le 13 décembre 2018).

³⁷ CARHOP, dossier documentaire Région Wallonne – énergie – G. André, n° 24, « Andenne : bataille pour ou contre le nucléaire », Combat, [1978].

³⁸ D'après le journal *La Cité*, le « non » est principalement motivé par les multiples interrogations qui pèsent encore sur la technologie nucléaire. Voir : Moons A., *op. cit.* (Page consultée le 13 décembre 2018) ; CARHOP, dossier documentaire Région Wallonne – énergie – G. André, n° 24, « Le référendum sur le nucléaire à Andenne. Les cartes sont distribuées », *La Cité*, 2-3 septembre 1978.

³⁹ DOPCHIE H., op. cit., p. 313.

En guise de conclusion

Dans un article révélateur du 25 septembre 1978, intitulé « Le débat nucléaire est politique », le journal La Cité cerne bien tout l'enjeu des initiatives menées à propos du nucléaire, du niveau national au niveau local au cours des années 1970. « À propos du nucléaire, un outil centralisé conditionnant toute l'économie n'est pas un outil comme les autres, il contribue à la centralisation du pouvoir. Il devient une arme de chantage décisive. Pas question pour lui de tolérer les déviances, d'être au centre de conflits sociaux ou politiques. Pas question, pour cet outil, d'être mis à l'arrêt, de tolérer le trouble. Voilà pourquoi les détracteurs du nucléaire parlent tant d'engagement dans une société policière. Il s'agit bien d'un choix social de première importance, qui ne peut être effectué qu'en pleine connaissance de cause par toute la société. Malheureusement, c'est sous un couvert technique que ce choix a été fait dans ce pays. Peut-être y avait-il de bonnes raisons techniques de choisir ce type de production énergétique. Mais il y avait des raisons plus fortes encore d'en révéler toutes les incidences politiques. (...). Le nucléaire s'est imposé sans débat parlementaire. (...). Rappelons cependant que la discussion est reportée depuis de nombreuses années. Et que des « livres blancs » et des rapports divers (type commission des Sages) n'ont eu d'autre destination que la poubelle. Pendant ce temps, les promoteurs du nucléaire n'ont pas chômé. Ils ont pris des décisions qui engagent l'avenir. Cette politique du fait accompli place donc le Parlement devant des choix qui peuvent difficilement être remis en question (...). Malgré le moratoire actuel qui prévoit qu'aucune décision ne peut être prise avant le débat parlementaire, notre économie nucléaire se structure et pose des pions qu'elle souhaite ne jamais voir reculer. (...). Le débat tel qu'il se passe en ce moment à Andenne montre bien comment les citoyens sont soucieux qu'on ne décide plus tout à leur place. (...). Le référendum finalement est ce moyen de soumettre des choix économiques à un choix politique réalisé démocratiquement. Les électriciens auront au moins appris, durant la campagne, qu'il ne sera plus possible d'imposer des solutions sans convaincre valablement de leur opportunité, sans répondre correctement à des questions rationnelles et irrationnelles qui toutes ont leur raison d'être. Ils auront aussi appris que la méfiance à leur égard est le fruit d'une information qu'ils se sont toujours efforcés de tronquer ou de cacher. »⁴⁰

Aujourd'hui, au vu des fréquents problèmes de sécurité et d'approvisionnement liés aux centrales nucléaires, le débat démocratique est assurément plus ouvert. Les nombreuses interpellations des députés et des collectifs de citoyens en témoignent. Néanmoins, les risques réels relatifs à l'exploitation de l'énergie nucléaire ne se sont pas taris. Fissures, prolongations inconsidérées des centrales⁴¹, absence d'investissements massifs dans des énergies alternatives sont autant d'éléments qui nous interrogent sur une réelle volonté politique de sortir du nucléaire et d'une véritable émancipation du pouvoir politique par rapport aux intérêts économiques privés.

Pour citer cet article

TONDEUR J. et Welter F., « La Belgique nucléaire : un déni de démocratie ? », *Analyse en ligne du CARHOP*, décembre 2018 [En ligne], mis en ligne le 21 décembre 2018.

⁴⁰ CARHOP, dossier documentaire Région Wallonne – énergie – G. André, n° 24, « Le débat nucléaire est politique », *La Cité*, numéro spécial, 25 septembre [1978].

⁴¹ La Cour européenne de Justice voit « un certain nombre d'éléments donnant à penser que la loi (...) a été adoptée en méconnaissance des dispositions du droit de l'Union relatives à l'obligation de réaliser une évaluation environnementale sans trouver de justification dans la sécurité d'approvisionnement en électricité ou dans la sécurité juridique ». Voir : « La prolongation de centrales nucléaires adoptée sans les évaluations environnementales requises », *LE SOIR.be*, [En ligne] mis en ligne le 29 novembre 2018. URL : https://www.lesoir.be/192789/article/2018-11-29/la-prolongation-de-centrales-nucleaires-adoptee-sans-les-evaluations (Page consultée le 18 décembre 2018).